

Séminaire CASNAV second degré

le 29 mai 2024

Lieu : Lycée Eugène Delacroix, rue Pierre et Marie Curie 94700 Maisons-Alfort

**Accompagner le parcours des élèves allophones nouvellement arrivés
en situation de précarité sociale et scolaire, notamment les élèves de plus de
16 ans**

Accueil, accompagnement — scolarisation, insertion

MME MORELLO

CTSS-D SSFE 77

MME RIBEAUCOURT CTSS COORDONNATRICE SSFE 93

MMES JOSEPH ET REGALDI ASS SSFE 94

SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ELEVES

Le service social en faveur des élèves est un service **spécialisé de l'éducation nationale** et son action s'inscrit dans une politique de prévention au sein de l'institution et à l'interface de l'école et de son environnement.

Il concourt à **l'égalité des chances** et à la lutte contre les **inégalités sociales**.

Il accompagne les élèves dans la **construction de leur parcours scolaire** et dans **l'acquisition de leur autonomie**, en favorisant le développement de leurs **compétences psychosociales** et la prise en compte de leurs **difficultés personnelles, familiales, éducatives, ...**

L'assistant de service social offre un **espace confidentiel de parole et d'expression** pour toutes les préoccupations des élèves que ce soit à l'école ou à la maison.

L'assistant de service social intervient uniquement **sur les établissements du second degré**.

DEPARTEMENTS	CTD	CTD adj	Nbre de CTSS coordo	Total CTSS	Nbre D'ASS
93	1	2	14	16	160
94	1	1	8	10	66
77	1	1	8	11	69
TOTAL	3	4	30	37	295

Prévention de l'échec scolaire, absentéisme, décrochage

- Agir sur les facteurs sociaux éducatifs à l'origine des difficultés ;

•Protection de l'enfance et des mineurs en danger

- Dans le cadre de protocoles départementaux, apporter tout conseil à l'institution dans ce domaine ;

•Climat scolaire, violences, harcèlement

- Concourir à la prévention, soutenir les élèves, médiatiser les situations de tension ;

•École inclusive

- Accueillir, informer, accompagner les élèves et leurs familles, participer à l'orientation et au suivi des élèves devant bénéficier d'une orientation spécifique ;

•Soutien à la parentalité

- Soutenir, accompagner les parents dans leurs fonctions éducatives, et concourir au renforcement de la coopération entre l'école et les parents ;

•Éducation à la santé et à la citoyenneté et à l'environnement

- Participer à la mise en œuvre d'actions, favoriser l'accès aux droits ;

•Formation des travailleurs sociaux

- Participer à la formation initiale et continue en lien avec les établissements de formation.

MODES D'INTERVENTIONS DU SSFE

L'assistant de service social **reçoit individuellement les élèves à leur demande ou à celle d'un tiers**. Il peut se rendre **au domicile des élèves à la demande des familles** ou avec leur accord notamment en cas de déscolarisation.

L'assistant de service social intervient aussi **auprès des groupes** et peut mettre en place des actions collectives.

Dans **le respect du secret professionnel** et des règles déontologiques il participe :

- à **différentes instances de la vie institutionnelle** de l'établissement et y apporte son expertise (réunions d'équipes, CESCE, commissions disciplinaires, cellules de veille, GPDS...) ;
- à des **instances partenariales** dans le domaine éducatif ou dans le développement social sur le territoire d'intervention.

SPECIFICITES ACCUEIL DES UPE2A

L'UPE2A est une structure spécifique de scolarisation des élèves allophones arrivants .

L'objectif principal de l'UPE2A est de réaliser l'inclusion complète des élèves concernés dans le cursus commun le plus rapidement possible, notamment par l'acquisition de la langue française comme langue de scolarisation, et par l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences.

Le service social est à l'écoute des élèves qui le souhaitent et de leurs familles lorsque nécessaire et il travaille en lien avec les équipes de la communauté éducative pour soutenir l'intégration et l'insertion des jeunes.

Les élèves Allophones

On distinguera:

Elève Allophone
Nouvellement Arrivé
(EANA)

1 année de prise en
charge au sein du
dispositif

Elève Allophone
Nouvellement Arrivé
Non-Scolarisé Antérieurement
(EANA -NSA)

Durée de prise en
charge plus longue au
sein du dispositif

LES ENFANTS
DU VOYAGE

Une unité
pédagogique
spécifique (U.P.S.)
existe
en Seine-Saint-Denis
Pour un accueil
spécifique de cette
population
singulière

Les MNA

On parle de **mineur non accompagné (MNA)** lorsqu'un **enfant étranger** est présent sur le territoire français **sans être accompagné d'un parent titulaire de l'autorité parentale ou d'un représentant légal.**

La prise en charge de ces enfants repose sur le dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation.

Selon ses 2 profils

Un élève identifié arrive au sein de l'École quand sa famille vient l'inscrire à l'école. Il pourra bénéficier d'un dispositif spécifique d'accueil par l'Education Nationale pour une scolarisation adaptée.

Tout jeune MNA pourra bénéficier d'une scolarité pour faciliter son intégration et son insertion. Pour la majorité des situations ces élèves bénéficieront d'un suivi de l'ASE.

LE SSFE PARTICIPERA EN LIEN AVEC LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE DE L'ACCUEIL, DU SUIVI, DE L'ORIENTATION, DE CES JEUNES INCLUS DANS LES DISPOSITIFS DU CASNAV EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES IMPLIQUÉS

ACCUEIL DU PUBLIC DES ÉLÈVES ALLOPHONES

- Conformément aux textes en vigueur, il convient de construire une politique d'inclusion avec tous les acteurs socio-éducatifs de l'établissement scolaire notamment au sein des UPE2A.
- Le parcours migratoire de l'élève impacte ses conditions de vie et son parcours scolaire sur différents champs.
L'AS SSFE participe à l'accueil et à la construction d'un nouveau projet par un accompagnement sur mesure, dans la bienveillance et l'écoute.
- Ce projet individuel doit tenir compte du parcours et de l'histoire antérieure de l'élève, de ses besoins pour qu'il le mène à son terme et trouve une place comme citoyen et construise un projet individuel adapté en intégrant les codes de l'école et de la société
- L'étape de l'accueil est essentielle que ce soit dans le cadre des cellules d'accueil ou bien de l'arrivée en établissement scolaire

ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉLÈVE ALLOPHONE FACE À LA PRÉCARITÉ

- L'AS du SSFE va proposer un accompagnement adapté pour chaque situation en recueillant la parole de l'élève et de sa famille en déterminant quelles sont les difficultés propres et comment y répondre : statut juridique, situation administrative, situation financière, logement précaire, ...
- L'AS est une personne ressource qui va dans un premier temps évaluer la situation globale de l'élève et qui va pouvoir faire le lien entre les partenaires internes et externes, l'élève et sa famille, en s'appuyant sur la connaissance précise du territoire (institutions, associations, ...)
- La question de la précarité se pose au croisement de plusieurs problématiques :
 - Statut juridique
 - Situation administrative
 - Situation de logement précaire
 - Situation financière...

pour lesquelles l'ASS SSFE va proposer différentes actions qui pourront améliorer la situation de l'élève sans pour autant pouvoir répondre à l'ensemble des difficultés, qui seront évoquées lors de la table ronde par Mme Ribeaucourt pour le SSFE 93 et Mmes Joseph et Regaldi pour le SSFE 94 qui ont en charge au quotidien ces élèves.